

Révision du SCoT du Pays de Brest

Document d'orientation et d'objectifs

24-238 – 9 décembre 2024 – CCPCAM

PRÉSENTATION

Partie 2

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



ADEUPa
BREST • BRETAGNE



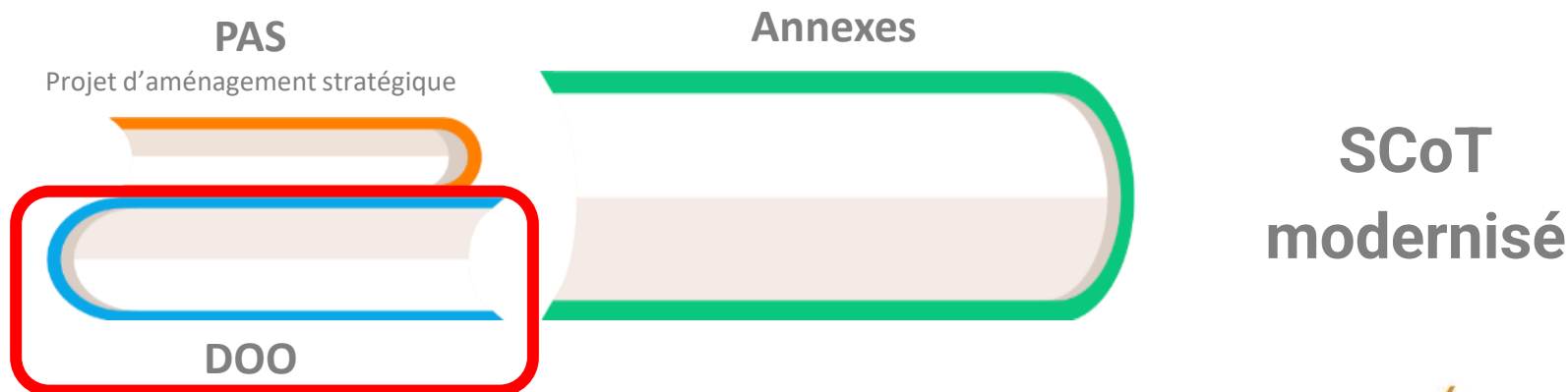
Que faire pour atteindre nos objectifs ?

Quelles règles se donne-t-on en commun ?

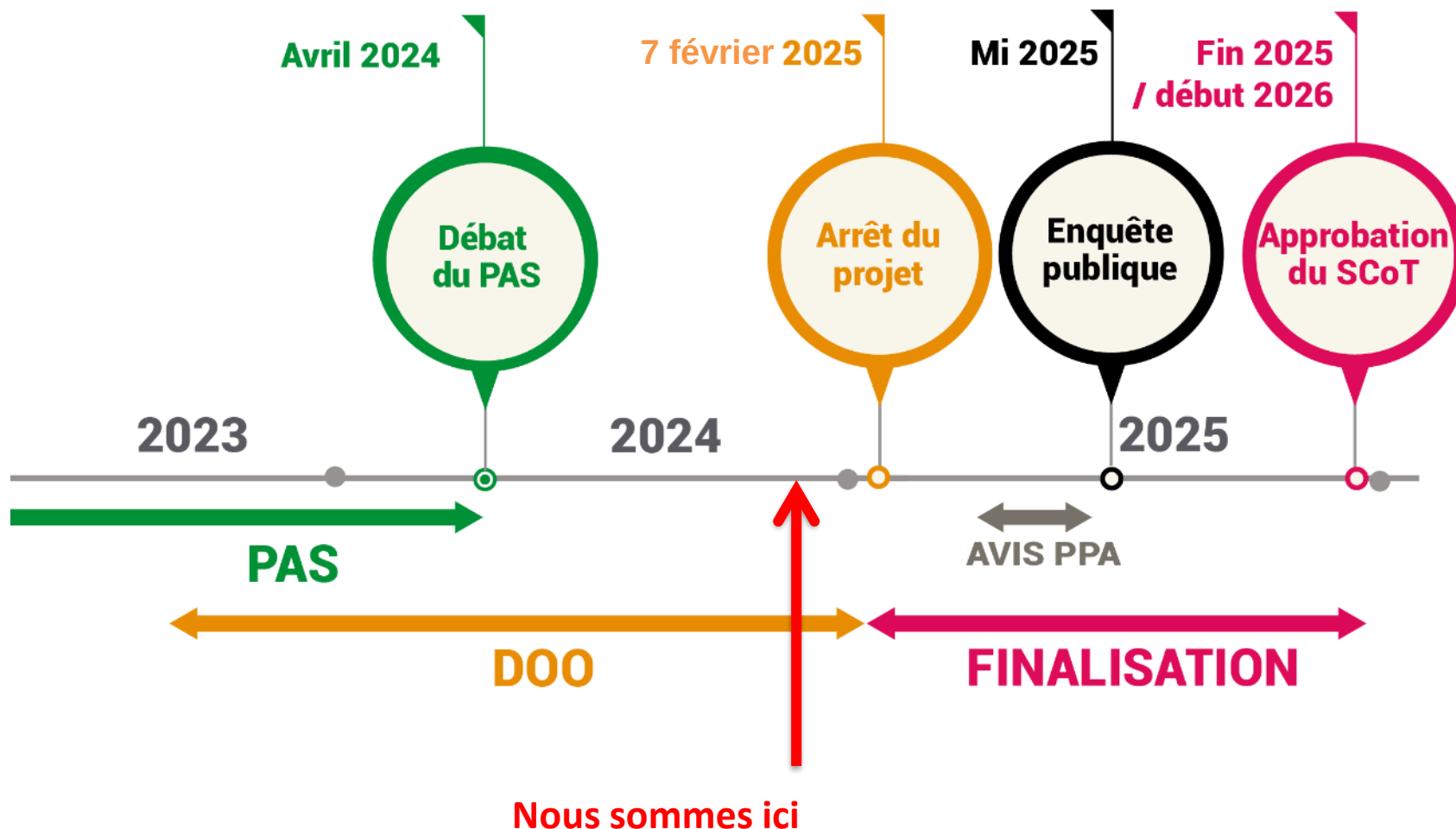


DOO = document d'orientation et d'objectifs

C'est la partie prescriptive du document, que devront respecter les documents locaux d'urbanisme. Il peut s'agir de prescriptions cartographiques, quantitatives ou qualitatives.



Rappel : objectif > une approbation dans le mandat



Au programme...

Mobilités

Patrimoine

Paysages

Trame verte et bleue

Ressource en eau

Énergies

Risques

Foncier



Constats / PAS :

Une mobilité interne encore très dépendante de la voiture, y compris pour des trajets courts

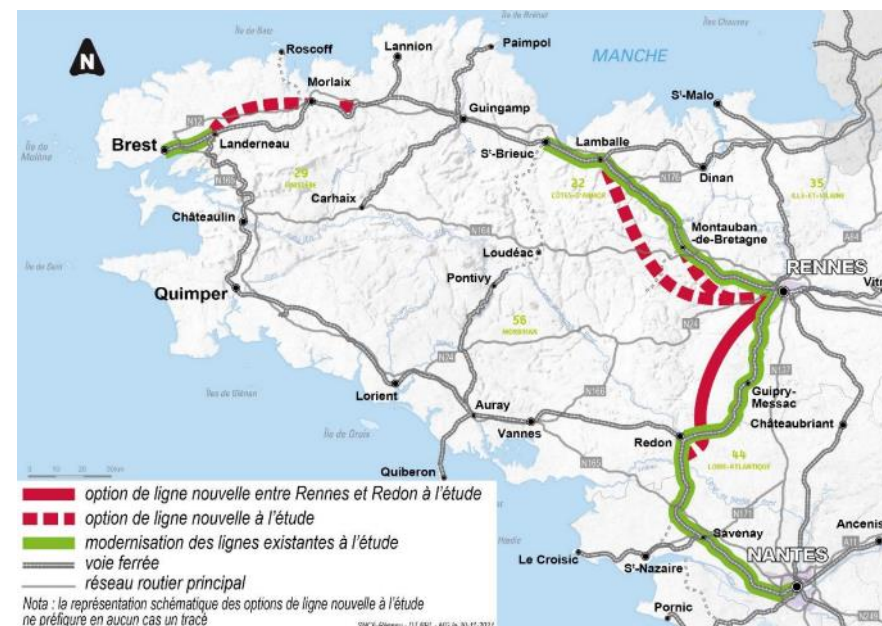
Un réseau de transport en commun plus performant dans la partie nord du territoire que dans sa partie sud (en termes de fréquence notamment)

Un réseau cyclable qui se développe, avec des services associés (locations, stationnement...)

Proposition :

Favoriser :

- le renforcement du maillage de transports en commun ;



Accent davantage mis sur les projets ferroviaires

PRINCIPALES LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITÉ

Vers Ouessant

Vers Roscoff /
St Pol de Léon

Vers Morlaix

Vers Carhaix

Vers Quimper
et Douarnenez



Constats / PAS :

Une mobilité interne encore très dépendante de la voiture, y compris pour des trajets courts

Un réseau de transport en commun plus performant dans la partie nord du territoire que dans sa partie sud (en termes de fréquence notamment)

Un réseau cyclable qui se développe, avec des services associés (locations, stationnement...)

Proposition :

Favoriser :

- le renforcement du maillage de transports en commun ;
- la marche et le vélo ;
- la coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité durable ;
- le développement d'aménagements et initiatives en faveur d'une mobilité plus durable ;
- la maîtrise du développement de l'offre routière.

Accent davantage
mis sur les projets
ferroviaires



Constats / PAS :

Des éléments marquants du patrimoine bâti, vecteurs d'identité, d'attractivité et de qualité de vie

Proposition :

Identifier les éléments de patrimoine bâti, notamment ceux qui ne font pas déjà l'objet d'un classement / protection spécifique (monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables...) et qui présentent un bon niveau de conservation

En préserver les éléments caractéristiques (façades, ouvertures, implantation...), tout en permettant leur évolution pour répondre aux besoins d'aujourd'hui (accessibilité, ensoleillement, transition énergétique...)

Permettre l'aménagement de leurs abords de façon à les valoriser

Constats / PAS :

Des paysages emblématiques, vecteurs d'attractivité (notamment touristique) et d'identité

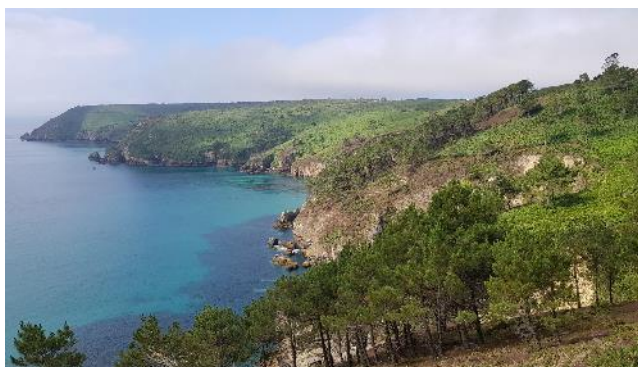
Des paysages ordinaires, facteur de qualité de vie des habitants,

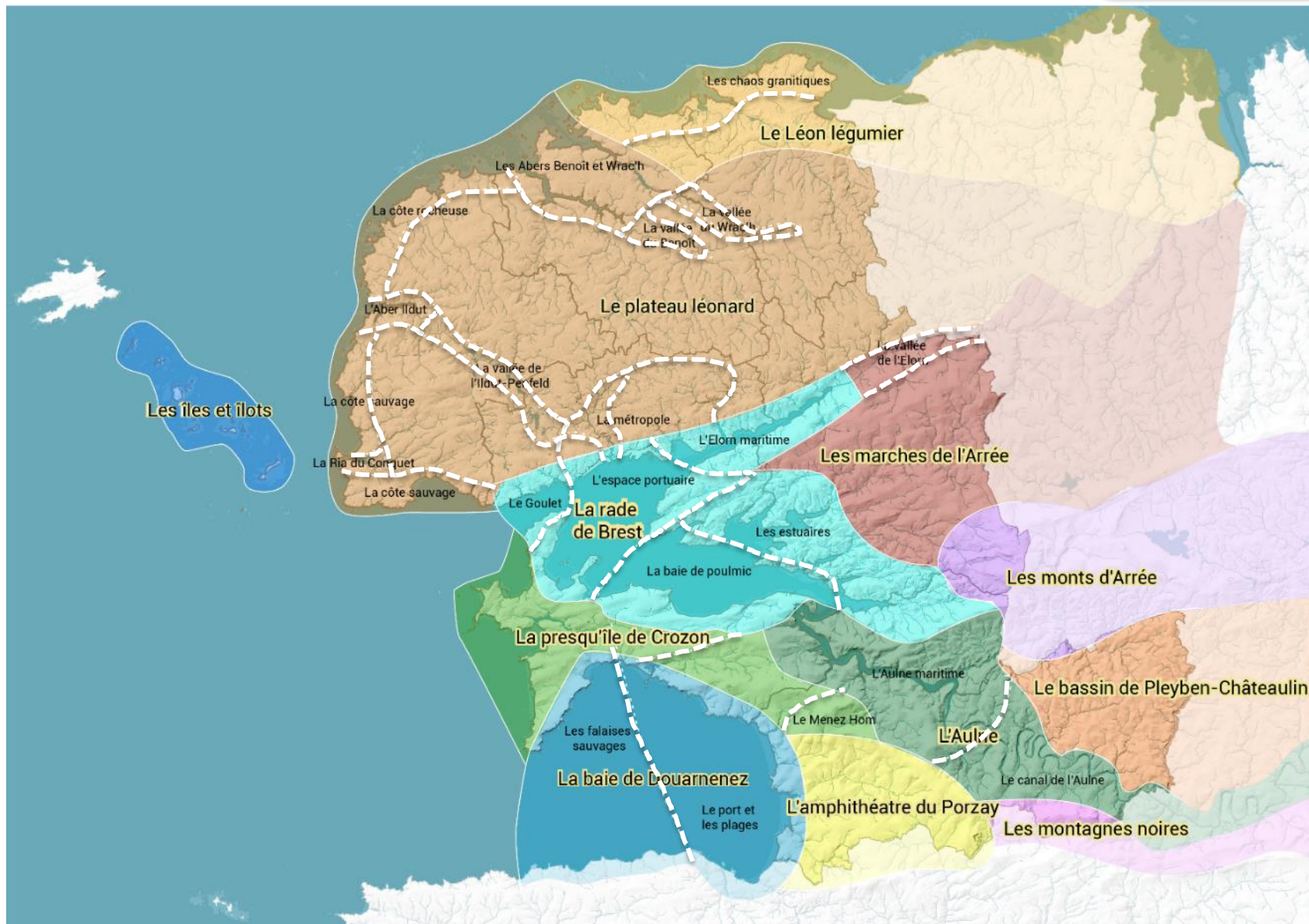
Des entrées de villes et lisières entre différents types d'espaces amenées à être moins mouvantes que par le passé, notamment du fait de la trajectoire ZAN

Proposition :

Préserver et mettre en valeur :

- les paysages et sites emblématiques,
- les particularités paysagères locales,







- ✓ maintenir la structure bocagère ;
- ✓ faciliter les accès au rivage ;
- ✓ créer un cheminement piéton continu au plus près de la côte en s'appuyant sur les chemins existants et en les connectant ;
- ✓ mettre en valeur la forêt de Landévennec et le bois du Poulmic.



- ✓ lutter contre la déprise agricole afin de conserver les ouvertures des paysages ;
- ✓ maintenir et préserver les caractéristiques du bâti traditionnel ;
- ✓ maîtriser la pression urbaine en lien avec le développement touristique et urbain ;
- ✓ valoriser et maintenir le patrimoine agricole en certains endroits (talus et murets) ;
- ✓ valoriser la Tour Vauban, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Constats / PAS :

Des paysages emblématiques, vecteurs d'attractivité (notamment touristique) et d'identité

Des paysages ordinaires, facteur de qualité de vie des habitants,

Des entrées de villes et lisières entre différents types d'espaces amenées à être moins mouvantes que par le passé, notamment du fait de la trajectoire ZAN

Proposition :

Préserver et mettre en valeur :

- les paysages et sites emblématiques,
- les particularités paysagères locales,
- les portes d'entrée du territoire,
- les entrées de ville et les lisières entre espaces urbanisés, agricoles et naturels.



UN REFUGE POUR LA
BIODIVERSITÉ



UN LIEU RICHE D'USAGES



UN LIEU DE DÉCOUVERTE
ET DE DÉPLACEMENTS



UNE PARTIE DE LA
SILHOUETTE COMMUNALE

FORME AGRIURBAINE : LA LISIÈRE Δ
; la lisière peut aussi se construire par
l'ordonnement et les usages qu'elle accueille.

Constats / PAS :

Une grande diversité de milieux naturels, dont des espaces reconnus et protégés

Des milieux qui rendent des services indispensables : réduction des ilots de chaleur, réduction des ruissellements, réduction de l'érosion des sols...

Des pressions multiples : fragmentation par l'urbanisation, évolution des activités agricoles (diminution de l'élevage donc des prairies), pollution lumineuse, changement climatique...

Proposition :

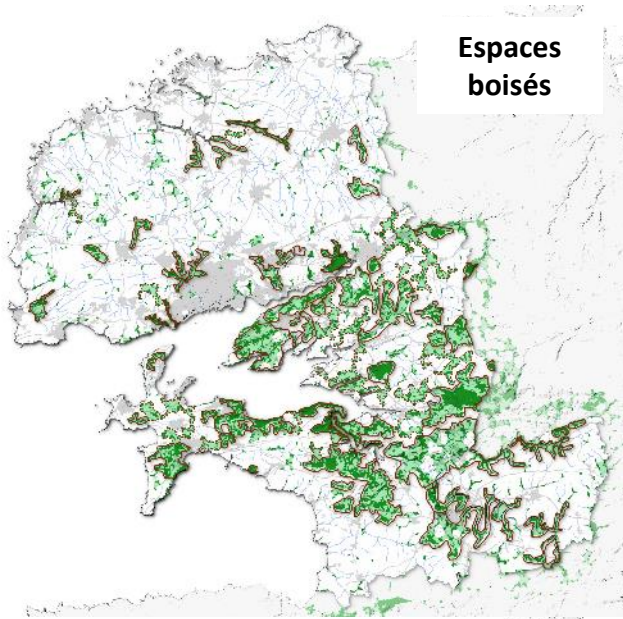
Décliner la trame verte et bleue du territoire selon les **6 grands types de milieux** cités par le SRADDET

> identification dans le SCoT, à délimiter précisément dans les PLUi

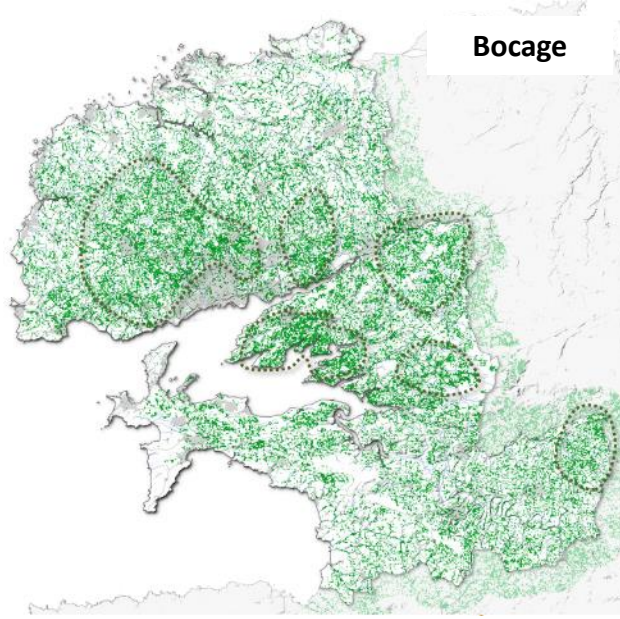
> les PLUi peuvent ajouter des éléments, du fait de leur connaissance locale

Trame verte et bleue

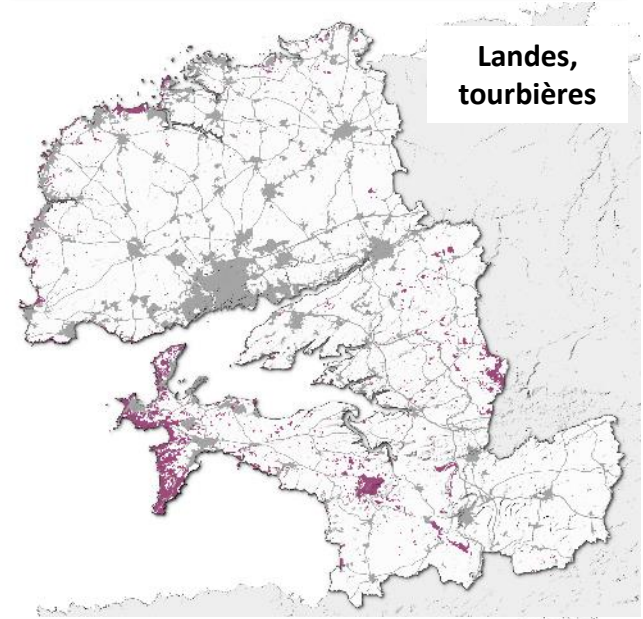
Espaces
boisés



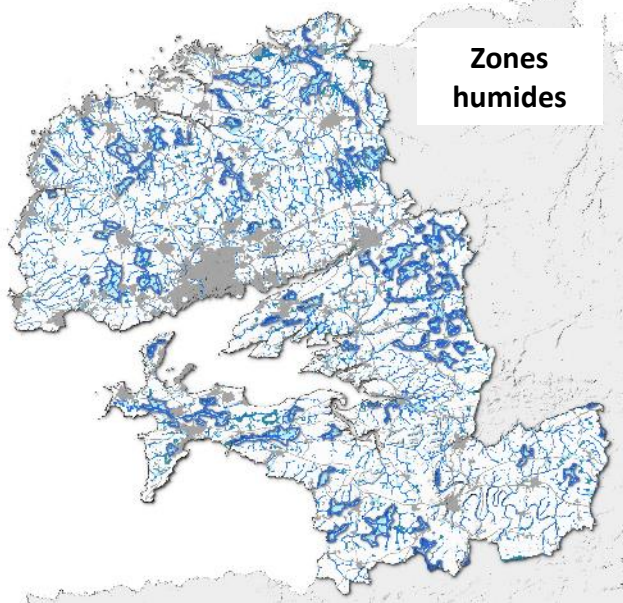
Bocage



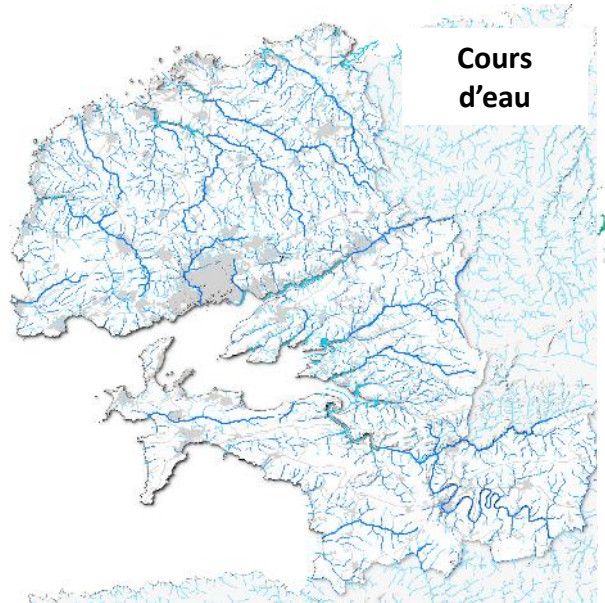
Landes,
tourbières



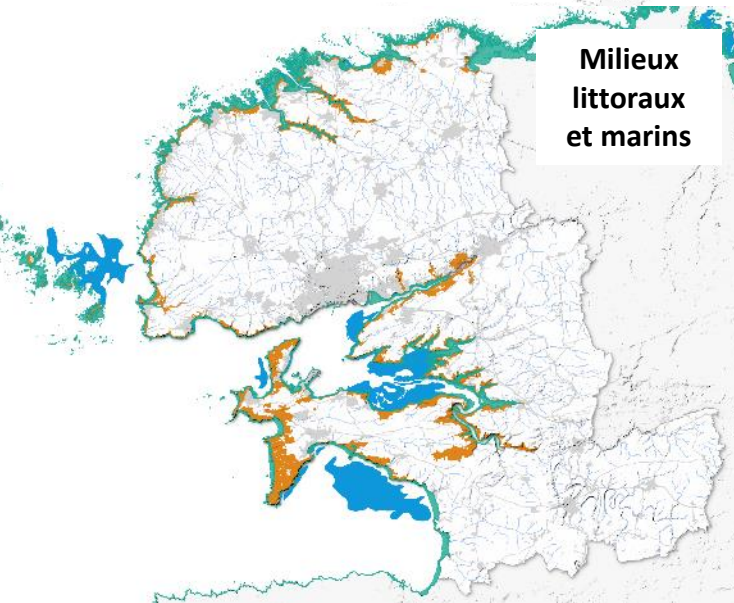
Zones
humides



Cours
d'eau



Milieus
littoraux
et marins



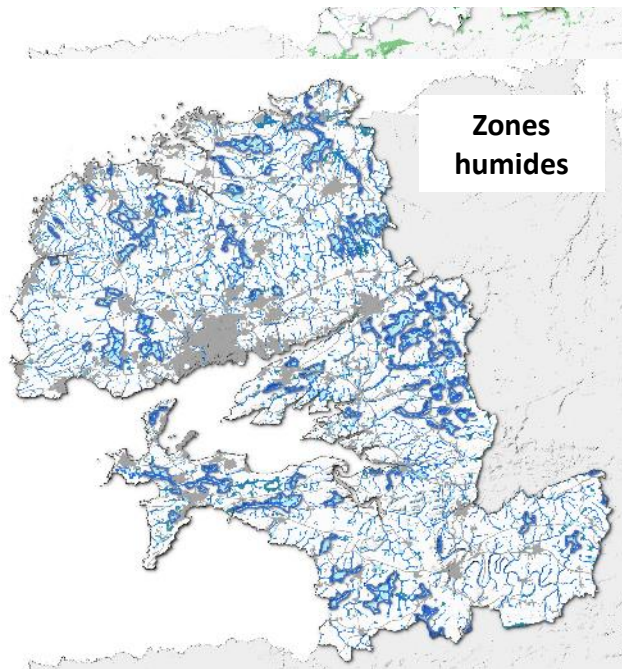
Trame verte et bleue

Espaces boisés

Identification des boisements à protéger, pouvant inclure une zone tampon

Différentiation entre les boisements d'un réel intérêt écologique et ceux liés à la sylviculture ou s'étant développés au détriment d'autres milieux d'intérêt

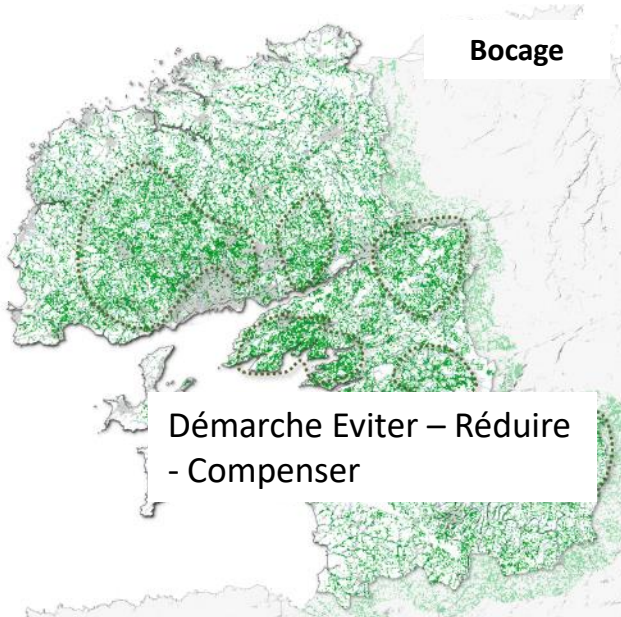
Zones humides



O, PAI

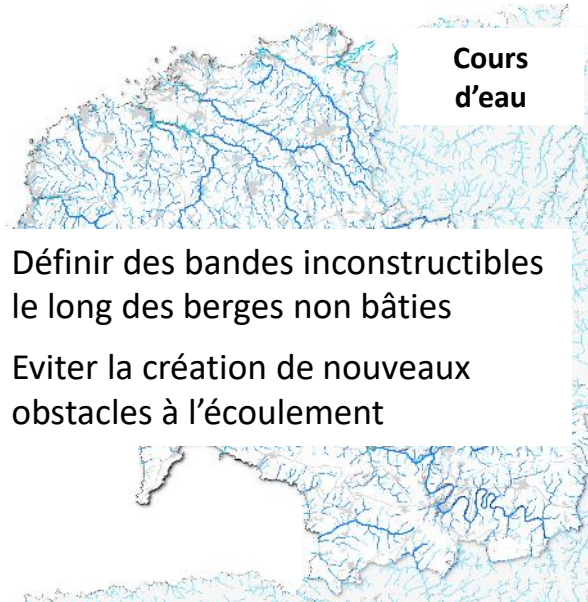
Bocage

Démarche Eviter – Réduire
- Compenser

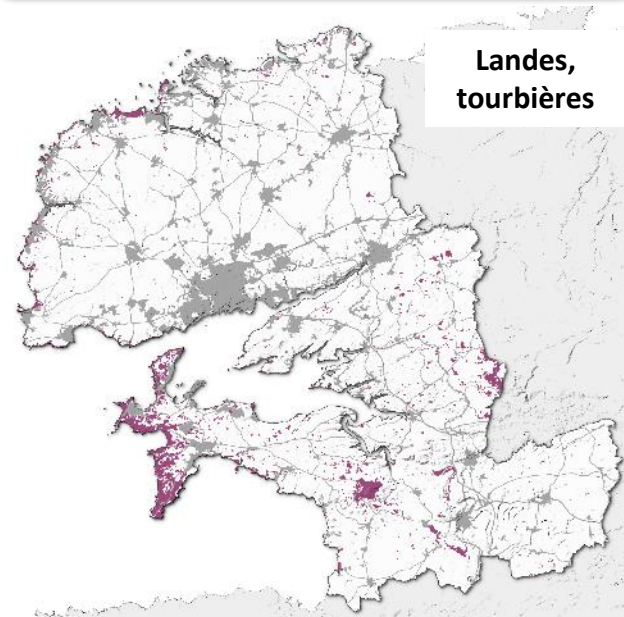


Cours d'eau

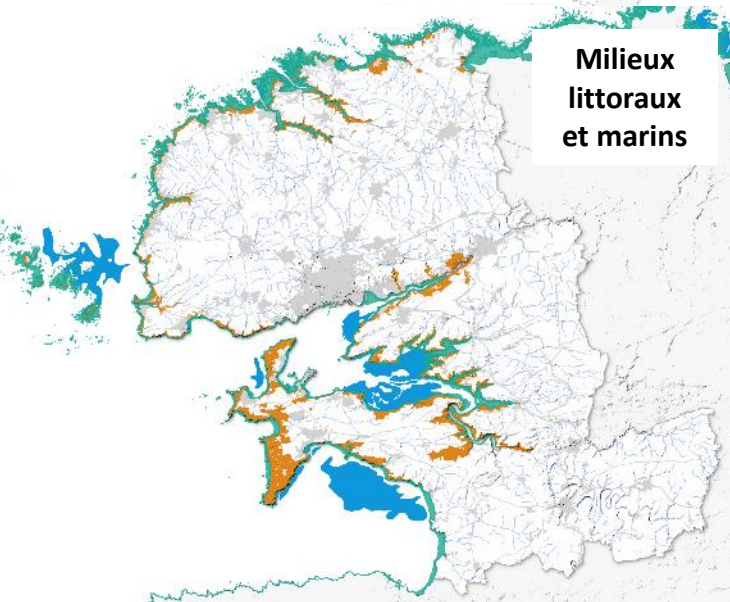
Définir des bandes inconstructibles le long des berges non bâties
Eviter la création de nouveaux obstacles à l'écoulement



Landes, tourbières



Milieux littoraux et marins



Trame verte et bleue

Éléments de la TVB

Typologie des réservoirs de biodiversité

- Principaux cours d'eau
- ▨ Enjeu TVB à dominante zone humide
- Enjeu TVB lié à la présence de landes
- Enjeu TVB à dominante forestière
- ▨ Enjeu TVB lié à la trame bocagère
- Enjeu TVB lié à la présence de milieux naturels littoraux
- Zone d'estran
- Espace de biodiversité majeur en mer

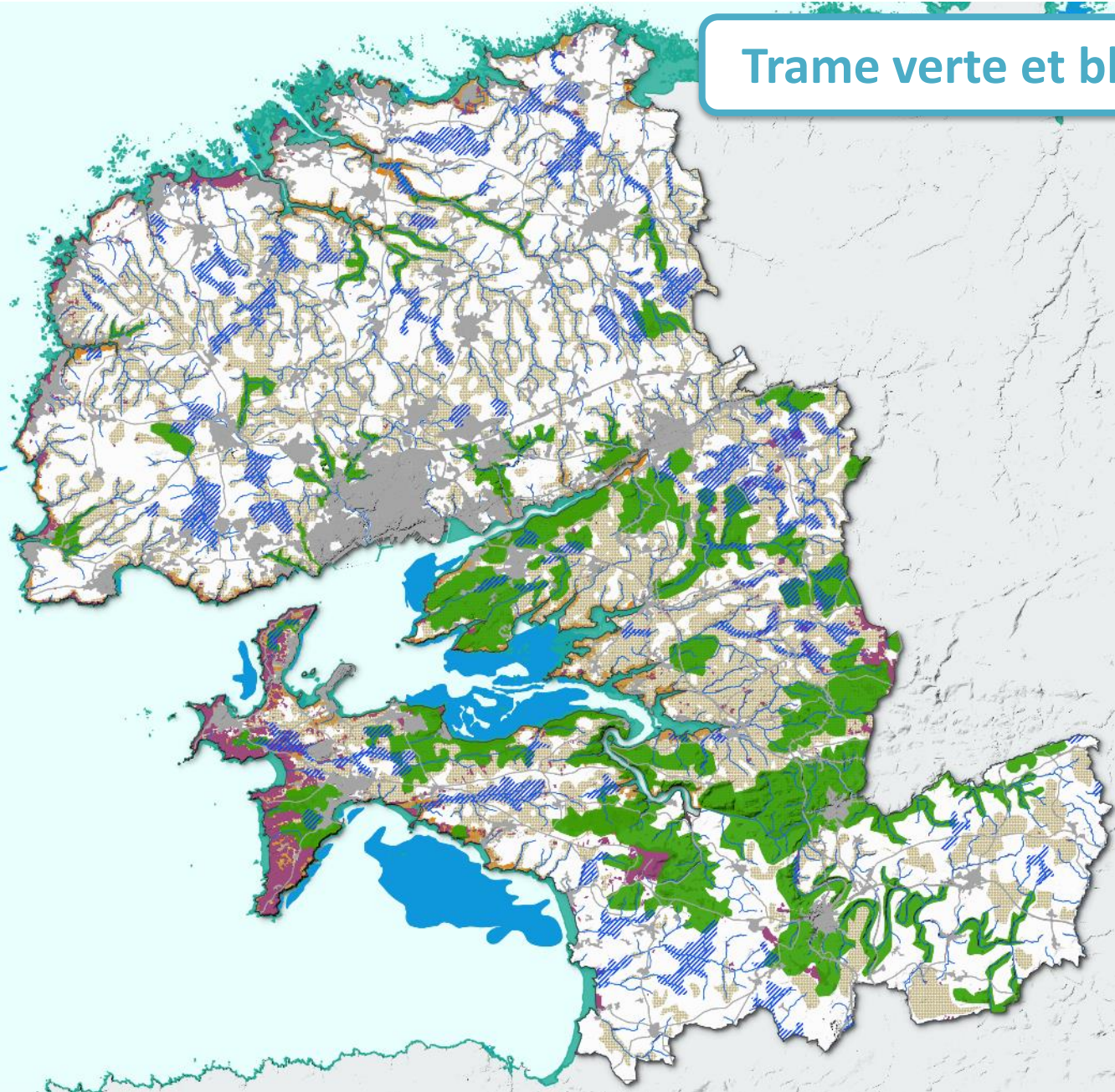
Principaux éléments fragmentant

- Routes nationales
- Routes départementales
- ++++ Voies ferrées

Espace urbanisé

- Espace bâti

0 5 10 km



Constats / PAS :

Une grande diversité de milieux naturels, dont des espaces reconnus et protégés

Des milieux qui rendent des services indispensables : réduction des ilots de chaleur, réduction des ruissellements, réduction de l'érosion des sols...

Des pressions multiples : fragmentation par l'urbanisation, évolution des activités agricoles (diminution de l'élevage donc des prairies), pollution lumineuse, changement climatique...

Proposition :

Décliner la trame verte et bleue du territoire selon les **6 grands types de milieux** cités par le SRADDET

> identification dans le SCoT, à délimiter précisément dans les PLUi

> les PLUi peuvent ajouter des éléments, du fait de leur connaissance locale

Ménager des zones de moindre pollution lumineuse

Renforcer la fonctionnalité des sols

Compléter les trames vertes et bleues par une armature verte urbaine

Constats / PAS :

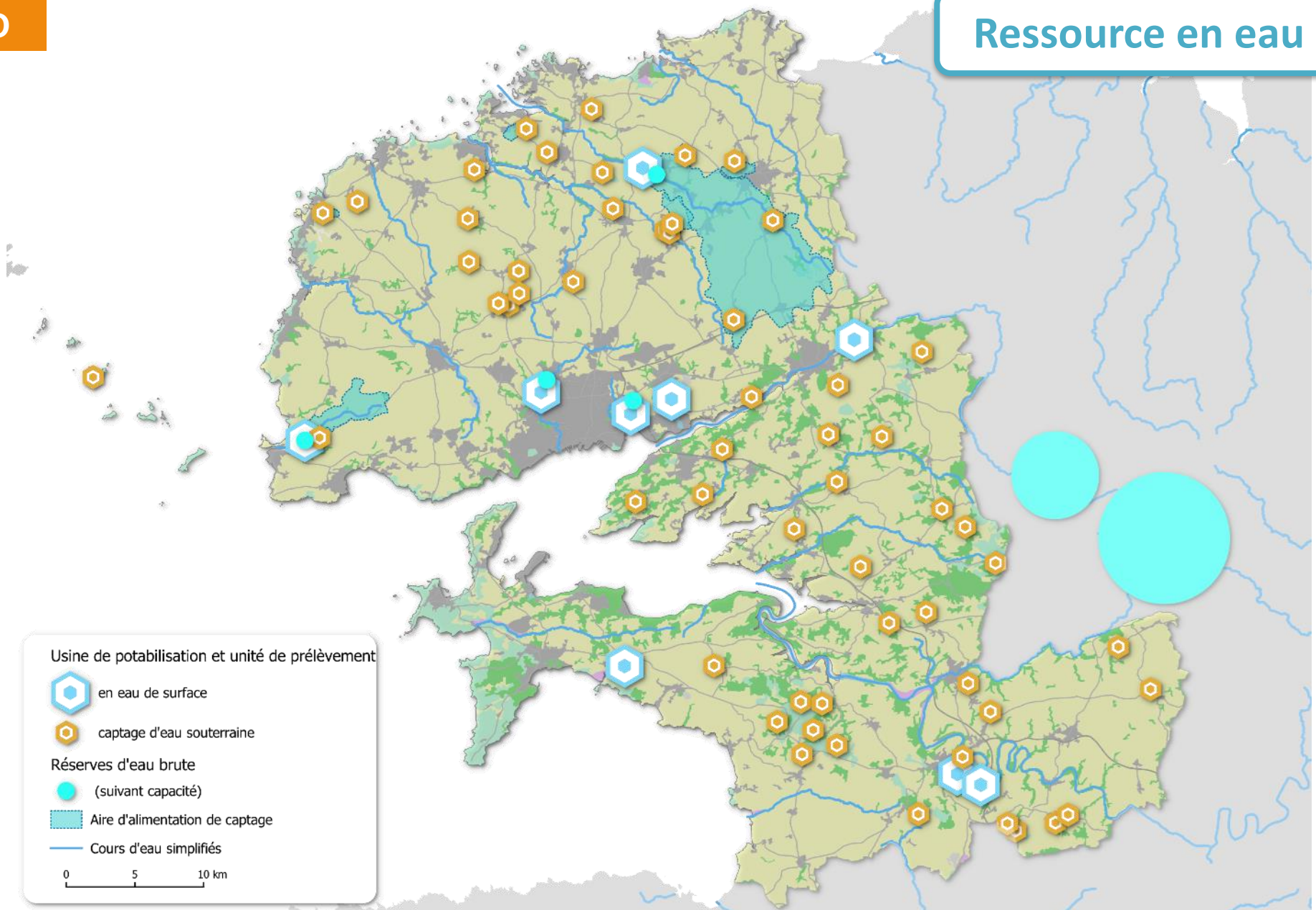
Une ressource en eau aujourd'hui suffisante mais vulnérable en quantité et qualité :

- peu de « stock »,
- une vulnérabilité aux pollutions et aux événements climatiques,
- une concentration des capacités de production sur un faible nombre d'ouvrage,
- un volume d'eau prélevé en augmentation,
- des systèmes d'assainissement perfectibles...

Proposition :

- **Améliorer la qualité des eaux** : application des SAGE, protection et restauration des milieux naturels...
- **Garantir la sécurité de l'alimentation** en eau potable : protection des captages et nouvelles sources potentielles d'approvisionnement, renouvellement des réseaux et résorption des fuites, préservation des possibilités de développement des outils de production, vigilance lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme sur la disponibilité de la ressource...





Constats / PAS :

Une ressource en eau aujourd'hui suffisante mais vulnérable en quantité et qualité :

- peu de « stock »,
- une vulnérabilité aux pollutions,
- une concentration des capacités de production sur un faible nombre d'ouvrage,
- un volume d'eau prélevé en augmentation,
- des systèmes d'assainissement perfectibles...

Proposition :

- **Améliorer** la protection
- **Garantir la** protection d'approvisionnement, résorption, développement, délivrance de la ressource...
- **Economiser la ressource** en eau : intégration dans les opérations d'urbanisme de plus de 5 000 m² de la récupération et le stockage des eaux pluviales, sensibilisation de la population, étude d'alternatives (ex: re-use)...
- **Poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement**, ouverture à l'urbanisation conditionnée à la capacité et conformité des réseaux...
- **Gérer les eaux pluviales** : favoriser la gestion à la parcelle et le ralentissement des écoulements



Constats / PAS :

Une dépendance aux énergies fossiles qui reste forte

Des consommations qui ne fléchissent pas, notamment celles liées au transport et au résidentiel

Une production locale d'énergie renouvelable en hausse, mais un taux de couverture qui stagne

Trois filières de production prioritaires : le bois énergie, le solaire photovoltaïque et la géothermie

Des enjeux environnementaux et paysagers

Proposition :

Viser une plus grande sobriété énergétique :
favoriser l'emploi d'énergies vertes, le réemploi de l'énergie produite et l'autoconsommation (notamment pour les bâtiments économiques), favoriser les politiques de réhabilitation du parc de logements

Encourager l'implantation de filières de production locale d'énergies renouvelables :
prescriptions par grandes filières



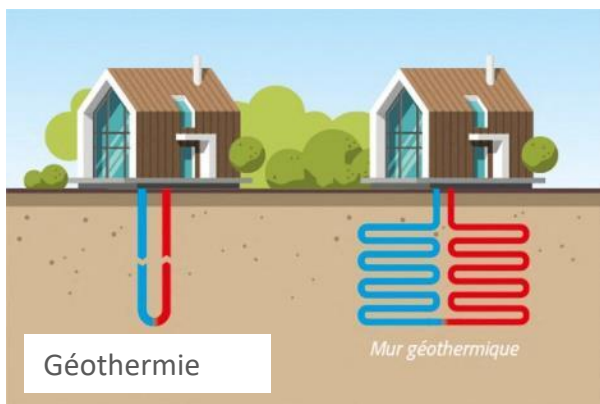
Bois-énergie



Solaire

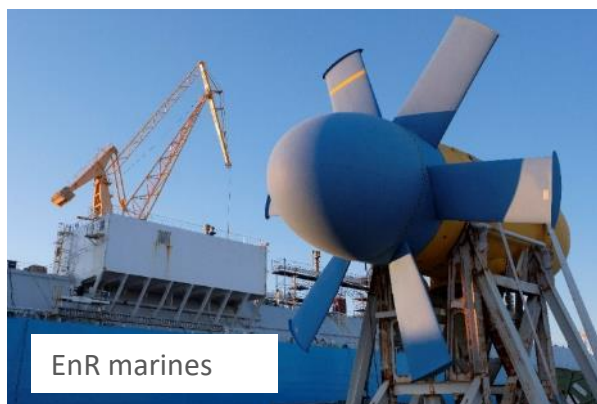


Eolien terrestre



Géothermie

Mur géothermique

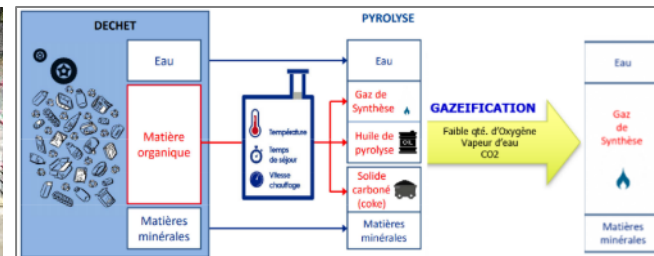


EnR marines



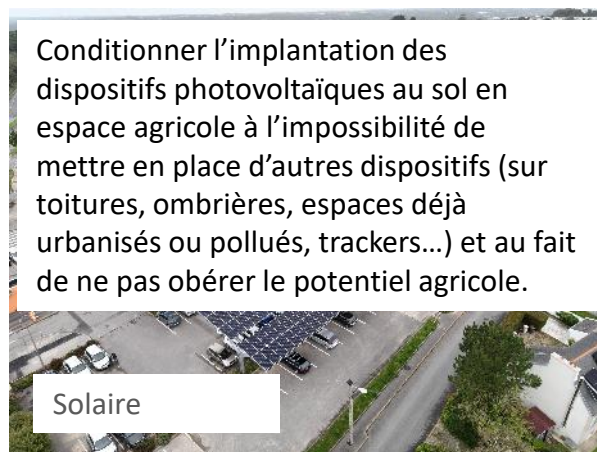
Méthanisation

Autres filières (valorisation des déchets, réseaux de chaleur, pyrogazéification...)

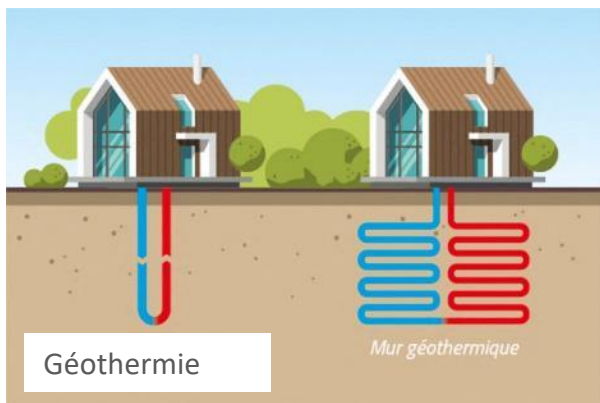




Bois-énergie



Solaire



Géothermie

L'ensemble des ports en eau profonde du territoire présente un intérêt pour le développement de ces filières, notamment sur la façade nord du Pays de Brest (en particulier les installations portuaires brestoises et leur développement rétroportuaire)

EnR marines

Énergies

Assurer la pérennité des équipements en place et la modernisation des parcs existants

Ne pas réduire les potentiels identifiés par les PCAET en matière d'implantation d'éoliennes

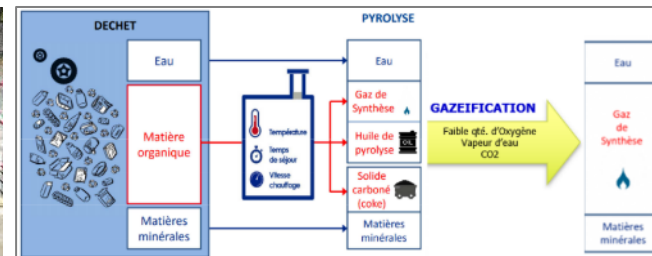


Eolien terrestre



Méthanisation

Autres filières (valorisation des déchets, réseaux de chaleur, pyrogazéification...)



Constats / PAS :

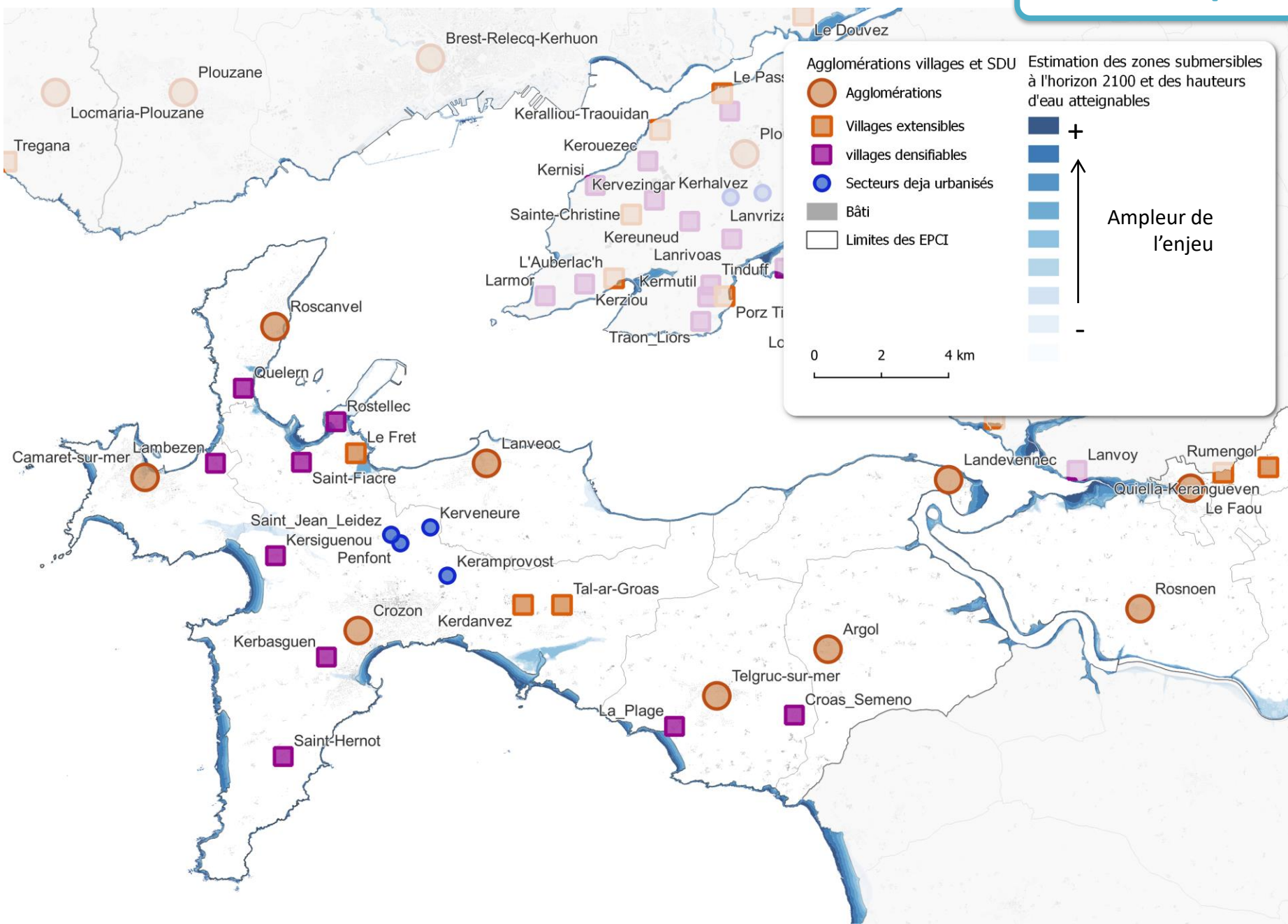
Une diversité de risques, dominée par les risques littoraux et d'inondation

Une aggravation à venir de certains risques du fait du changement climatique

Proposition :

De manière générale : ne pas installer de nouveaux enjeux dans les secteurs les plus à risque

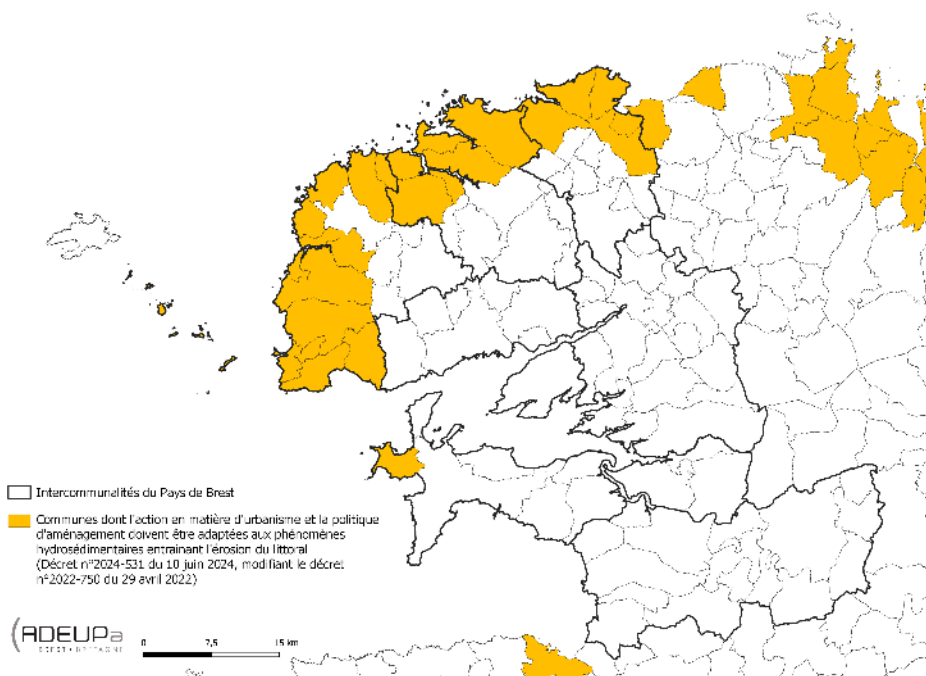
Submersion marine : travailler une stratégie globale, allant de la protection stricte des espaces les plus stratégiques (ports régionaux, centres-villes / centres-bourgs...) à l'adaptation ou la relocalisation



Constats / PAS :

Une diversité de risques, dominée par les risques littoraux et d'inondation

Une aggravation à venir de certains risques du fait du changement climatique

Proposition :

De manière générale : ne pas installer de nouveaux enjeux dans les secteurs les plus à risque

Submersion marine : travailler une stratégie globale, allant de la protection stricte des espaces les plus stratégiques (ports régionaux, centres-villes / centres-bourgs...) à l'adaptation ou la relocalisation

Erosion du trait de côte : renvoi vers dispositions loi climat et résilience

Inondations : préserver les champs d'expansion des crues et les rives non urbanisées (ou encourager leur renaturation), étudier les possibilités de relocalisation des constructions en situation de forte vulnérabilité, gérer les eaux pluviales et le ruissellement, permettre dans les espaces concernés l'installation de dispositifs permettant de réduire l'impact des inondations, encourager le retour à la libre circulation des eaux ...

Foncier : Objectifs de production de logements, de densité et de RU

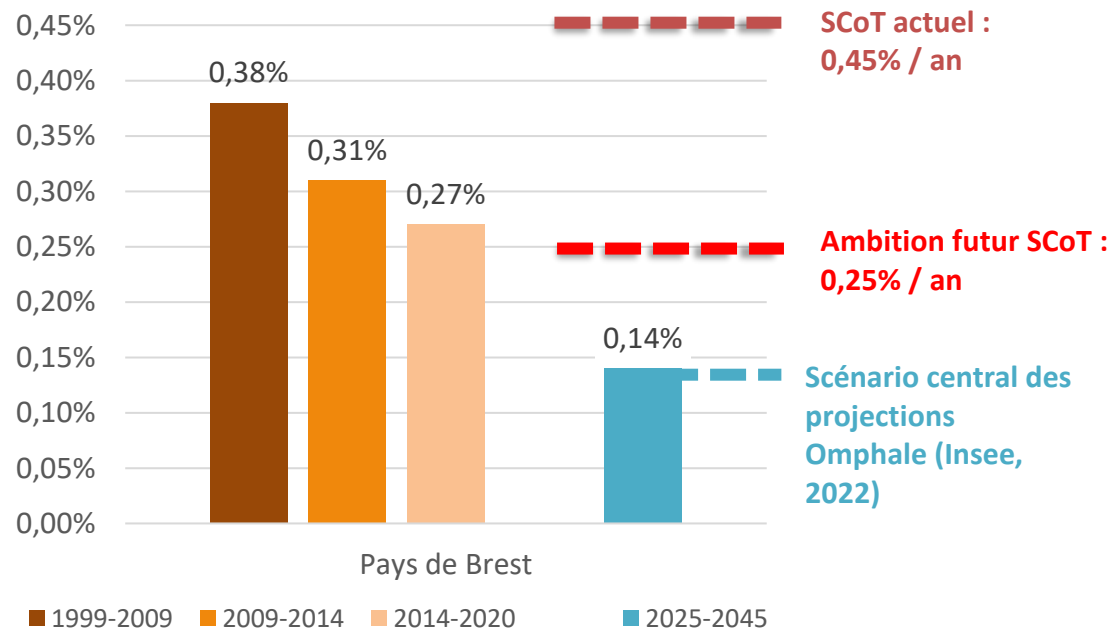
Constats / PAS :

Un objectif de croissance démographique fixé à l'échelle du Pays à + 0,25 % / an

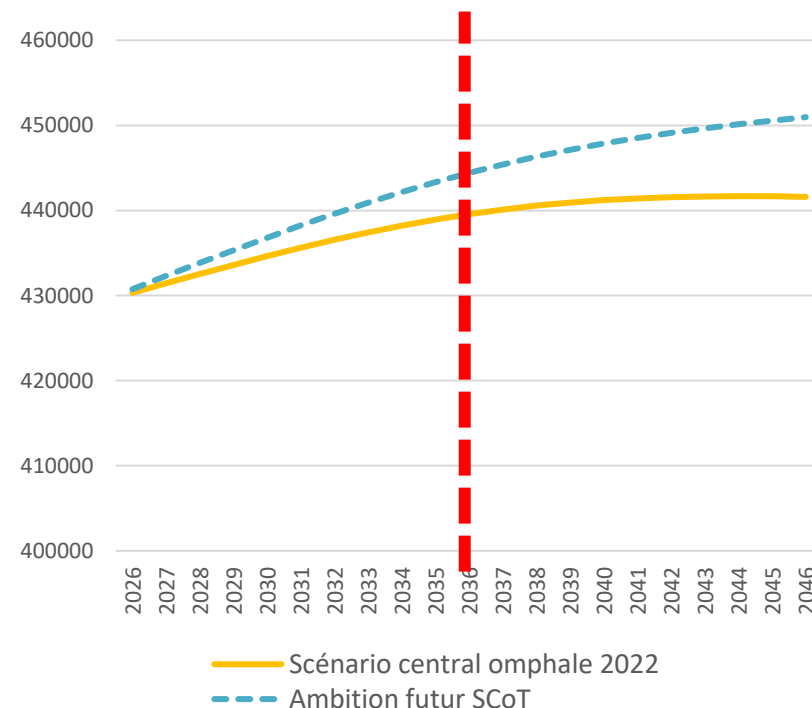
Des besoins en logements qui vont diminuer dans le temps du fait du vieillissement de la population

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2020 +
projection scénario central entre 2025 et 2045

Source: Insee, RP + Omphale 2022



Projections de population 2026-2046



Foncier : Objectifs de production de logements, de densité et de RU

Des objectifs de production de logements établis en fonction de la trajectoire démographique retenue dans le PAS (+ 0,25 % à l'échelle du Pays de Brest)

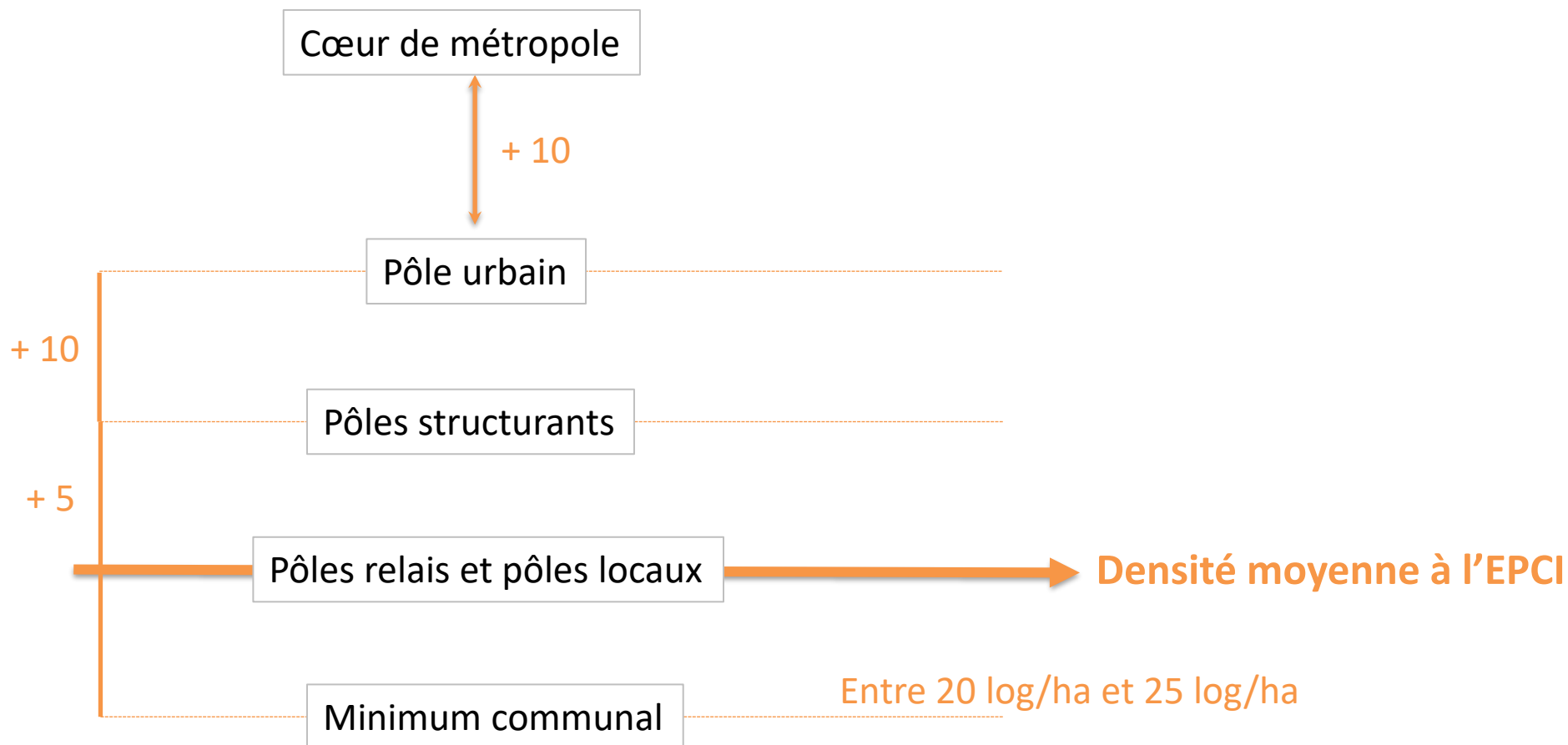
		Objectif de production de logements 2021-2031	Objectif de production de logements 2031-2046
+ 0,25 %	Brest métropole	1 230 logt/an	834 logt/an
Croissance entre + 0,25 % et + 0,35%	CAPLD	294 logt/an	207 logt/an
	CCPI	293 logt/an	206 logt/an
	CCPA	235 logt/an	167 logt/an
Légère progression	CLCL	150 logt/an	111 logt/an
Stabilisation de la population	CCPCAM	120 logt/an	90 logt/an
	CCPCP	82 logt/an	65 logt/an

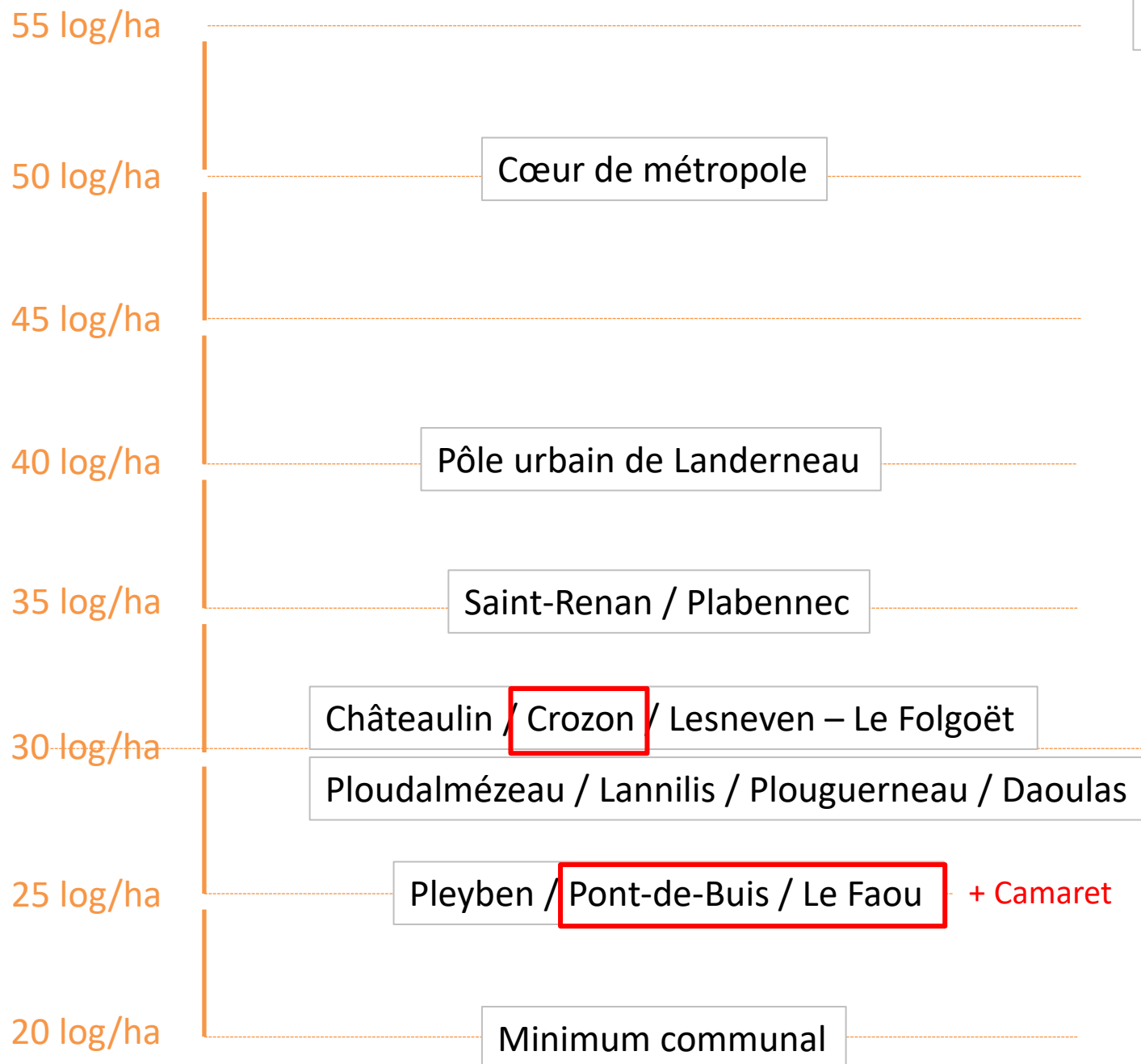
Foncier : Objectifs de production de logements, de densité et de RU

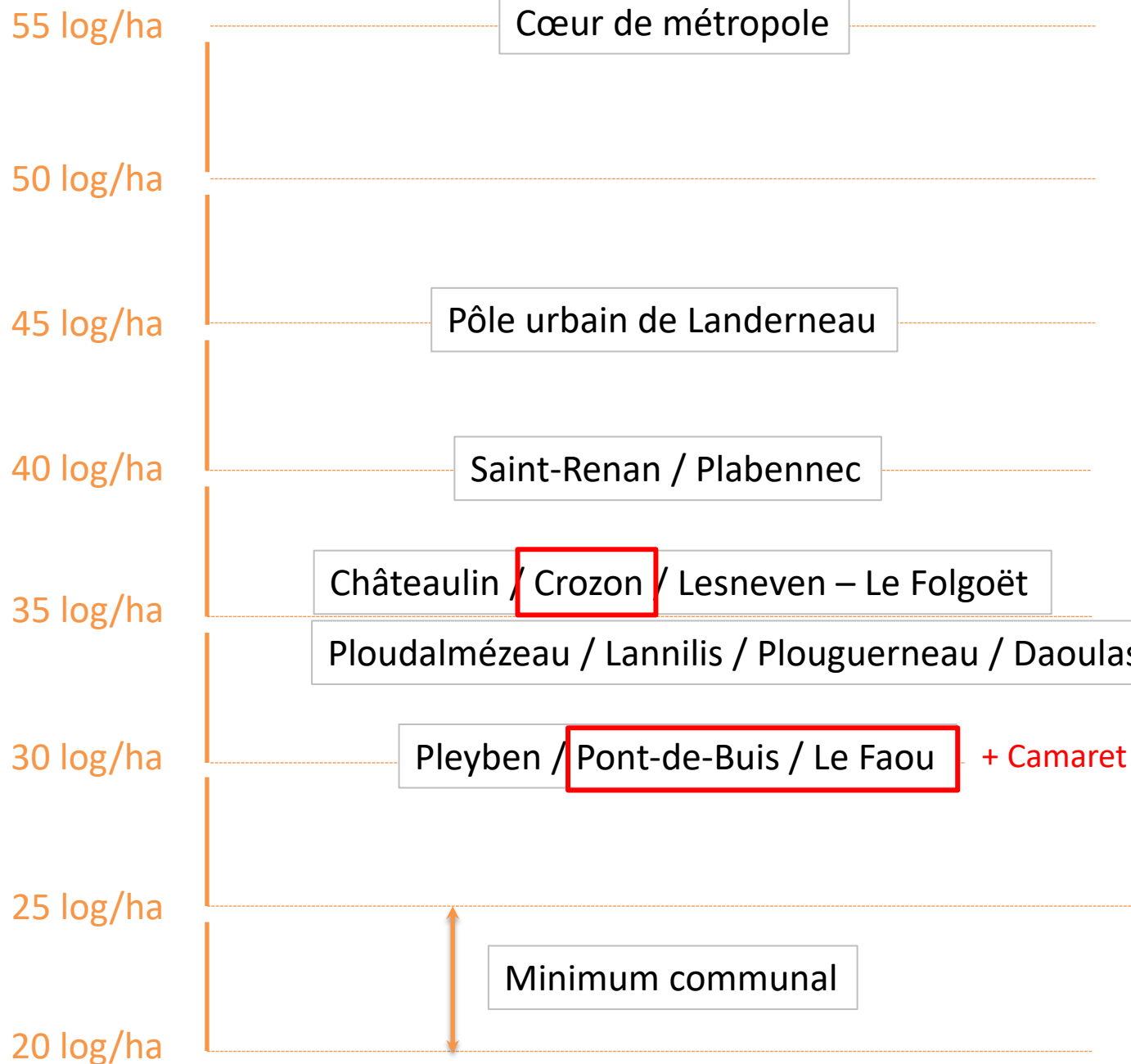
Des objectifs de densité et de renouvellement urbain progressifs dans le temps

	2026-2031		2031-2046	
	Densité moyenne à l'EPCI	Renouvellement urbain	Densité moyenne à l'EPCI	Renouvellement urbain
Brest métropole	37 logt/ha	60 %	42 logt/ha	70 %
CAPLD	30 logt/ha	50 %	35 logt/ha	60 %
CCPI				
CCPA				
CLCL	25 logt/ha	40 %	30 logt/ha	50 %
CCPCAM				
CCPCP				

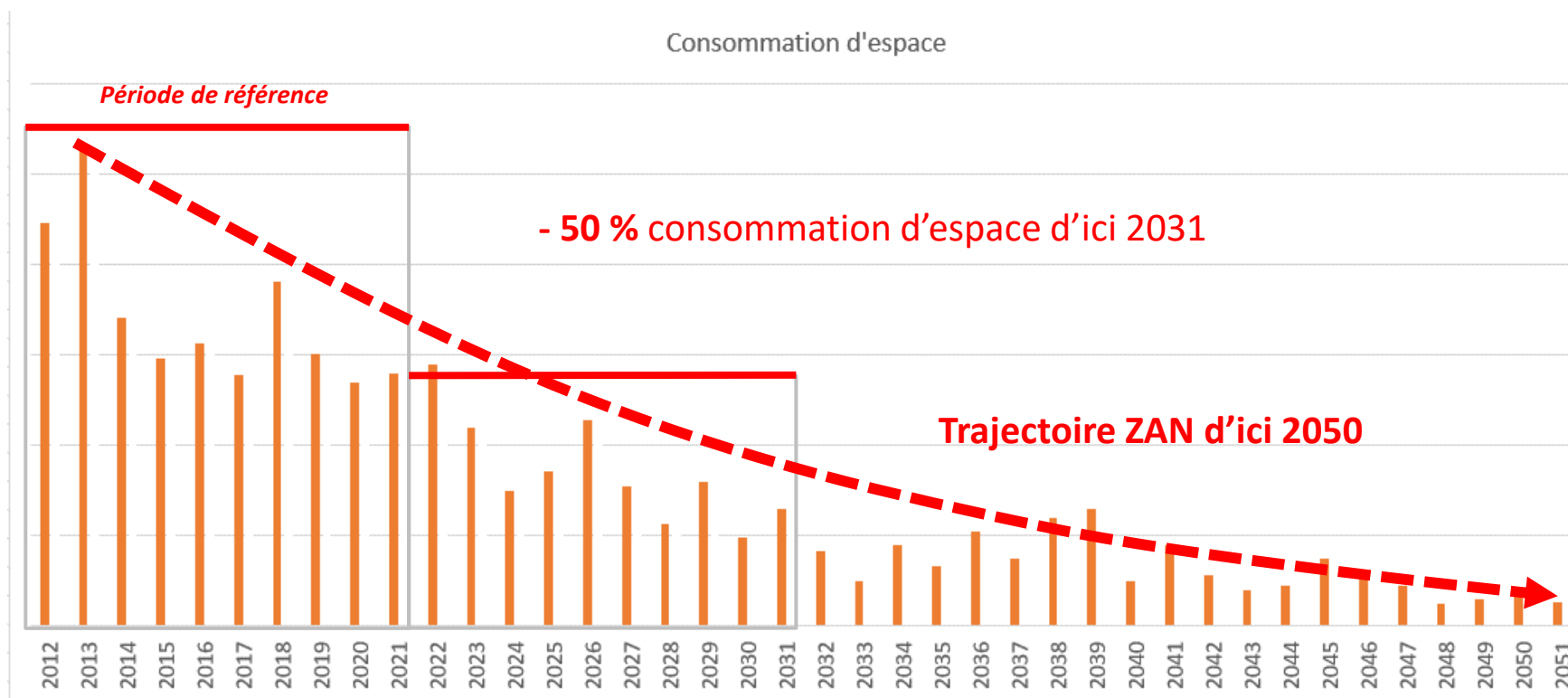
Principe de hiérarchisation de la densité suivant l'armature urbaine, pour répondre au SRADDET







Objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience



D'ici 2031 : une territorialisation faite par les régions (SRADDET)



Pour le Pays de Brest, la
consommation 2021-2031
à ne pas dépasser est de

745 ha

(hors projets d'envergure
régionale et nationale)

= - 40 % par rapport à la consommation d'espace 2011-2021 du Pays de Brest

Deux projets d'envergure Pays

- Stade Arkea Park (15 ha)
- Nouvel abattoir au Faou (3 ha)

745 (compte-foncier SRADDET)

– 15 (stade)

– 3 (abattoir)

= 727 ha à répartir entre les EPCI



Approche sous 3 angles : besoins pour l'habitat, l'économie et les autres infrastructures



Calcul à partir de la répartition
du besoin en logements et des
objectifs de densité et de
renouvellement urbain



Répartition en fonction de
l'estimation des besoins et des
« coups-partis »

Foncier

	2021-2031	+ PENE	+ PER probable
Brest métropole	283 ha + 15 ha (stade)	+ 30 ha (secteur nord-est)	
CAPLD	100 ha	+ 5 ha (Celtic interconnector / La Martyre)	+ 30 ha (Lanvian)
CCPI	97 ha		
CCPA	82 ha		
CLCL	67 ha		
CCPCAM	50 ha + 3 ha (abattoir)		
CCPCP	48 ha	+ 18 ha (Pouillot)	
	= 745 ha		

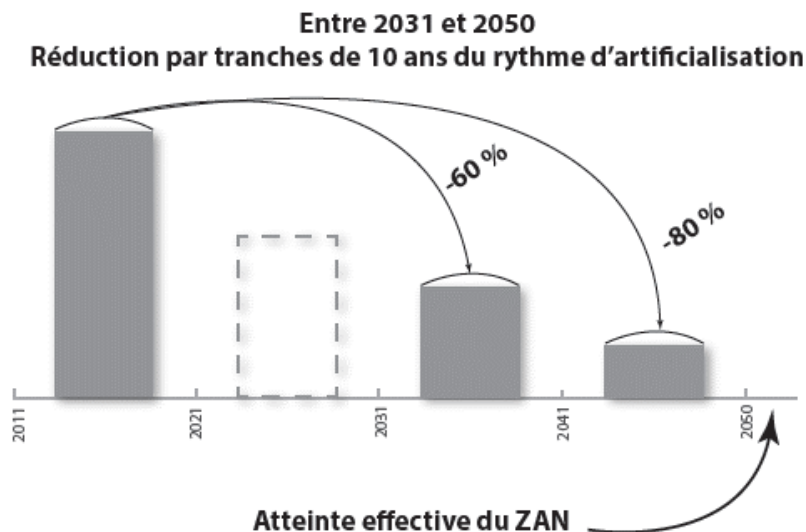
= 328 ha

= 135 ha

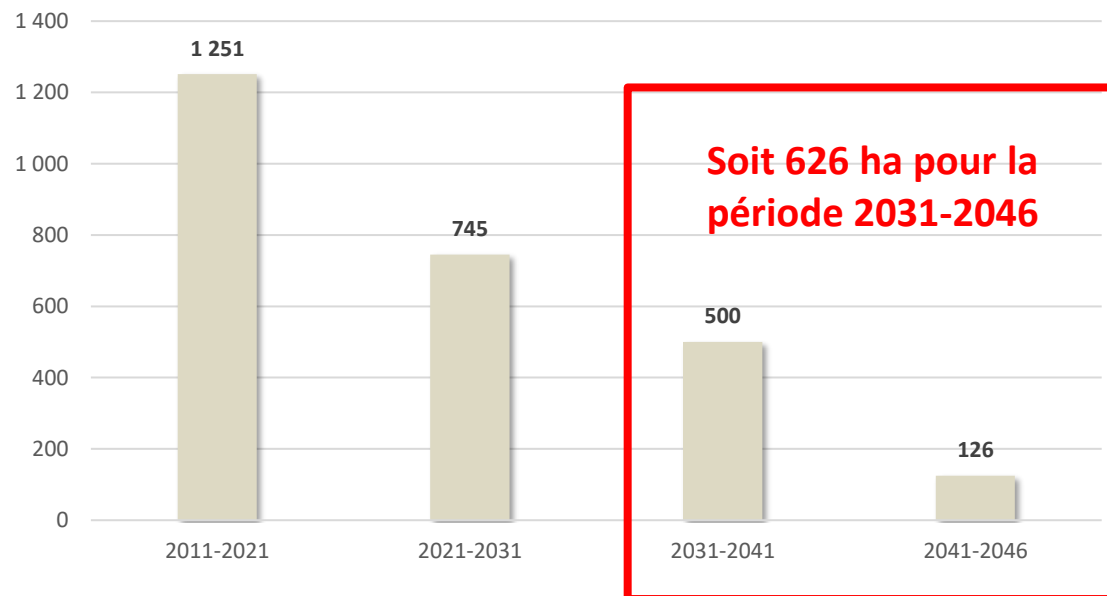
Autres potentiels PER à l'étude :

- Secteur nord-est de la métropole (37 ha)
- Technopôle Brest-Iroise (BM - 15 ha)
- Even (CLCL – 8 ha)
- Projet de chaudière à hydrogène (CCPA - 2,5 ha)
- Stockage d'énergie par batterie (CCPCP – 1,6 ha)

= 66 ha



Comptes-fonciers du SCoT par période
selon la trajectoire ZAN du PAS (en ha – hors bâtis agricoles)



Approche sous 3 angles : besoins pour l'habitat, l'économie et les autres infrastructures

Calcul à partir de la répartition
du besoin en logements et des
objectifs de densité et de
renouvellement urbain

Répartition en fonction
d'indicateurs liés à la
définition de l'armature
urbaine

% par rapport au
foncier habitat

Répartition entre 2031 et 2046

	Répartition totale 2031-2046
Brest métropole	276 ha
CAPLD	79 ha
CCPI	71 ha
CCPA	59 ha
CLCL	54 ha
CCPCAM	48 ha
CCPCP	39 ha
	= 626 ha

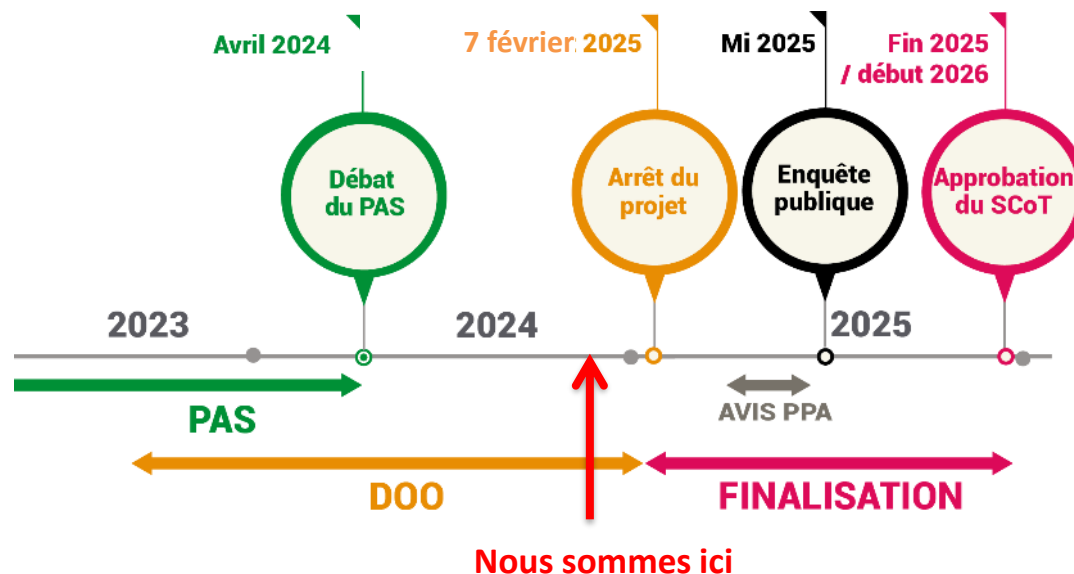
**Hors PENE, PER,
renaturation...**

Répartition totale 2021-2046

	2021-2031	2031-2046	Répartition totale 2021-2046	+ PENE et PER probables 2021-2031
Brest métropole	283 ha + 15 ha (stade)	276 ha	574 ha	+ 30 ha
CAPLD	100 ha	79 ha	179 ha	+ 35 ha
CCPI	97 ha	71 ha	168 ha	
CCPA	82 ha	59 ha	141 ha	
CLCL	67 ha	54 ha	121 ha	
CCPCAM	50 ha + 3 ha (abattoir)	48 ha	101 ha	
CCPCP	48 ha	39 ha	87 ha	+ 18 ha

**Hors PENE, PER,
renaturation...**

La suite :



3 réunions publiques :

- 20 décembre 2024 / 18h30 / Landerneau
- 7 janvier 2025 / 18h30 / Plabennec
- 8 janvier 2025 / 18h30 / Châteaulin

Arrêt : 7 février 2025

Envoi aux EPCI et aux communes : 3 mois pour donner un avis (mars à mai 2025 ?)



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE
18 rue Jean-Jaurès - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr